



Commission de consolidation de la paix

Distr. restreinte
20 novembre 2007
Français
Original : anglais

Deuxième session

Configuration pour le Burundi

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

tenue au siège, à New York, le mercredi 19 septembre 2007 à 15 heures.

Président : M. Løvald (Norvège)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Adoption des conclusions et recommandations de la Commission de consolidation de la paix concernant le rapport du Président de la configuration pour le Burundi

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (PBC/2/BDI/1)

1. **Le Président** dit que, selon la pratique établie et comme le permet le règlement intérieur de la Commission, il considèrera, s'il n'entend pas d'objection, que la Commission souhaite tenir une séance publique.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **Le Président** propose que la Commission adopte l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document PBC/2/BDI/1.

4. *Il en est ainsi décidé.*

Adoption des conclusions et recommandations de la Commission de consolidation de la paix concernant le rapport du Président de la configuration pour le Burundi

5. **Le Président** attire l'attention sur les projets de conclusions et de recommandations de la Commission de consolidation de la paix qui font suite au rapport du Président sur la séance spécialement consacrée au Burundi. Le document a été préparé par des membres de la configuration pour le Burundi après plusieurs réunions officielles et après que le Président a lui-même effectué au Burundi du 5 au 7 septembre 2007 une mission d'établissement des faits sur laquelle il a fait rapport à la Commission le 10 septembre. La configuration pour le Burundi a également entendu des représentants de la société civile nationale et internationale lors d'une réunion d'information officielle d'ONG le 14 septembre.

6. Le document dont est saisi la Commission décrit le contexte actuel au Burundi, les conclusions de la configuration pour le Burundi sur les principaux problèmes ainsi que des recommandations spécifiques adressées aux parties prenantes participant au processus de consolidation de la paix en ce qui concerne les mesures à prendre pour résoudre collectivement ces problèmes.

7. Aucune modification importante n'a été apportée au document depuis qu'il a été discuté pour la dernière fois; de l'ordre a simplement été mis dans le dernier paragraphe. S'il n'entend pas d'objection, il considèrera que la Commission souhaite adopter le document.

8. *Il en est ainsi décidé.*

9. **Le Président** propose que conformément à la pratique passée, le document soit envoyé avec des lettres identiques aux présidents du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

10. *Il en est ainsi décidé.*

11. **M. Kodera** (Japon) dit qu'il convient parfaitement que la Commission de consolidation de la paix, en sa qualité d'organe consultatif, publie des documents tels que celui qui vient d'être adopté et adresse des conseils clairs aux personnes et organes concernés.

Autres questions

12. **Le Président** dit qu'au cours des prochaines semaines, la Commission, tout en continuant de suivre de près la situation au Burundi, poursuivra ses efforts pour mettre officiellement en place un mécanisme de suivi lié au cadre stratégique actuellement mis au point sous la conduite du Gouvernement burundais. Le mécanisme proposé sera réexaminé à la prochaine réunion officielle de la configuration pour le Burundi prévue pour le 3 octobre 2007.

13. **M. Ntakirutimana** (Burundi) note avec satisfaction que les observations qu'il a formulées à la séance précédente ont été prises en compte dans le document qui vient d'être adopté. Ce document est maintenant acceptable pour sa délégation. Son gouvernement est résolu à mettre en oeuvre les recommandations qui y sont formulées et continuera de collaborer étroitement avec la Commission dans l'intérêt du peuple burundais et pour assurer le succès des travaux de la Commission.

14. Il est regrettable que le représentant du Fonds monétaire international (FMI), ignorant apparemment les cris d'alarme du Gouvernement, ait demandé que davantage de contraintes encore soient imposées aux dépenses de l'État en forçant ce dernier à relever le prix du pétrole, et cela alors que le Gouvernement n'est toujours pas en mesure de rouvrir les écoles ni de payer un grand nombre de fonctionnaires et que les magistrats ont lancé un préavis de grève. Il lui semble que le FMI ne travaille peut-être pas dans le sens souhaité la Commission.

15. Le Gouvernement burundais, tout en appréciant pleinement l'appui apporté par la Commission,

l'exhorte une fois encore à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que l'appui budgétaire promis arrive le plus rapidement possible même si cela signifie qu'il faut trouver de nouveaux canaux ou de nouvelles formules. Sans soutien budgétaire, le Burundi pourrait se trouver confronté à de graves difficultés.

16. **M. Abdelaziz** (Égypte) dit que les remarques du représentant burundais ne laisse planer aucun doute sur la gravité de la situation au Burundi. Cette situation n'est manifestement pas arrangée par le lien établi entre le sixième examen de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (PRGF) du FMI et le soutien budgétaire qui a été promis par certains pays donateurs. Cette conditionnalité est néfaste car elle pourrait entraver tous les efforts que la Commission a déployés à ce jour pour stabiliser la situation au Burundi et pour empêcher le retour d'un conflit. La Commission a manifestement besoin d'aller plus avant. L'orateur propose de verser provisoirement au Burundi des fonds du Fonds de consolidation de la paix et d'engager des consultations sur la manière de dissocier le sixième examen du FMI des efforts faits par les pays donateurs.

17. **Mme Rulumeni** (Afrique du Sud) associe sa délégation à la déclaration prononcée par le représentant du Burundi.

18. Son gouvernement accueille avec satisfaction le document à l'examen, notamment en ce qui concerne l'appel lancé au Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL) pour qu'il renoue avec le Gouvernement. On attend sous peu la visite d'un haut fonctionnaire dans la région pour qu'il convainque le PALIPEHUTU-FNL que sa tactique actuelle n'aboutira pas. Le Gouvernement sud africain a également appris que le Gouvernement de la République Unie de Tanzanie vient de lancer un ultimatum aux membres du PALIPEHUTU-FNL encore présents dans ce pays pour qu'ils s'en retirent immédiatement. Le Gouvernement sud africain comprend la colère et la frustration ressenties par le Gouvernement tanzanien mais il exhorte le Gouvernement burundais et le PALIPEHUTU-FNL à s'engager de nouveau sur la voie d'une solution pacifique du conflit burundais. Enfin, le Gouvernement sud africain sait que l'union africaine a fixé un nouveau délai pour la mise en oeuvre de l'accord de cessez-le-feu, à savoir le 31 décembre 2007.

19. **Le Président** dit que le représentant du Rwanda a demandé à participer au débat sur le point l'examen.

20. À l'invitation du Président, **M. Nsengimana** (Rwanda) prend place à la table de la commission.

21. **M. Nsengimana** (Rwanda) dit que le document montre clairement les préoccupations de la Commission pour la situation régnant au Burundi et adresse aux diverses parties prenantes des recommandations raisonnables et nécessaires.

22. La délégation rwandaise souscrit fermement aux observations du représentant burundais qui ne laisse planer aucun doute sur le fait que, sans des mesures urgentes, la situation actuelle risque de saper tous les efforts déployés à ce jour par la Commission. Cette dernière doit trouver le moyen d'empêcher cela. Elle pourrait commencer par demander instamment au FMI et aux donateurs de trouver une solution à la question du soutien budgétaire.

23. **M. Nsengimana** (Rwanda) se retire.

24. **M. Antonio** (Angola) dit que, bien qu'ils soient appelés à collaborer, la Commission et ses partenaires semblent en fait poursuivre des objectifs différents en ce qui concerne le Burundi. Le financement est de toute évidence la question fondamentale qui appelle un débat serein. Il importe par-dessus tout de disposer de solutions de rechange au cas où la situation continuerait de se détériorer. À cet égard, l'orateur souscrit à la proposition concernant le besoin d'innover.

25. Répondant au représentant de l'Afrique du Sud, l'orateur dit que, tout en comprenant la frustration ressentie dans la région, il n'est pas normal de permettre à un parti de lancer des accusations au sujet des efforts de médiation. D'après les informations récentes communiquées par les médias, le PALIPEHUTU-FNL ne souhaiterait plus voir l'Afrique du Sud fait office de médiateur. Cette tactique est bien connue dans les groupes rebelles. Il faut faire comprendre au PALIPEHUTU-FNL que tout le monde connaît bien le travail accompli par l'Afrique du Sud et qu'il importe de continuer dans la même voie.

26. Enfin la délégation angolaise souscrit pleinement à l'exposé du représentant du Burundi. Il importe d'examiner tous les aspects— non pas seulement la situation politique et militaire mais également la situation économique qui se dégrade.

27. **Le Président** dit que le document adopté par la Commission adresse un message clair aussi bien aux donateurs institutionnels qu'au Gouvernement burundais. Il restera en contact étroit avec la délégation burundaise à New York et les institutions de Bretton Woods. Si la Commission le veut bien, il consultera prochainement ces dernières et fera rapport à la Commission au niveau de sa configuration Burundi. D'après les contacts pris à ce jour, il a l'impression que des procédures bien établies sont suivies. De plus, d'après la mission d'établissement des faits qu'il a menée au Burundi et des discussions qui s'en sont suivies, tout le monde semble comprendre la gravité de la situation. La question reste prioritaire, surtout pour les donateurs. Il continuera de suivre de près la situation, en s'appuyant sur le document adopté, et fera régulièrement le point de cette situation.

28. Enfin, le Président a exprimé sa reconnaissance à toutes les personnes présentes pour leur engagement ferme en faveur du Burundi en ce moment critique.

La séance est levée à 15 h 55.